

Sachdokumentation:

Signatur: DS 69

Permalink: [www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/69](http://www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/69)



### Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

### Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

## Deux écrivains vaudois s'opposent à l'expulsion de deux femmes et de quatre enfants victimes de la mécanique inhumaine des renvois « Dublin »

Face à la détresse des personnes placées dans la mécanique ininterrompue des renvois Dublin, l'action du Collectif R continue de s'étendre et de rallier des soutiens dans la société civile et auprès des sphères politiques, artistiques et culturelles. Après Michel Bühler, Claude Calame, Manuel Donzé, Céline Erwein, Claude Calame et Jérôme Meizoz, notamment, deux écrivains, **François Debluë** et **Christophe Gallaz**, décident de parrainer des femmes menacées par des renvois dits « Dublin ».

M. Christophe Gallaz protège une femme érythréenne menacée d'expulsion vers l'Italie et M. Debluë défend une femme afghane et ses quatre enfants, menacés d'un renvoi vers la Hongrie !

Mme M. vit seule en Suisse, avec ses quatre enfants, âgés de 15 ans, 13 ans, 10 ans, et 8 ans, qui sont scolarisés et apprennent le français.

Après un long parcours de fuite depuis l'Afghanistan, Mme M. a quitté la Hongrie avec ses quatre enfants pour échapper à son mari violent qui voyageait avec eux. Pour ces motifs, elle ne peut pas retourner en Hongrie où elle a transité, de crainte d'y être une nouvelle fois exposée à la maltraitance. De plus, comme de nombreux témoignages recueillis au cours des derniers mois en attestent, la Hongrie n'est absolument pas en mesure d'accueillir ni de protéger cette famille qui, expulsée de Suisse, se retrouverait laissée à elle-même, et maltraitée. Les enfants n'y ont pas accès à l'école et la famille de Madame M. y serait victime de graves négligences, dans des centres insalubres où l'aide minimaliste ne permet pas de se nourrir correctement et de vivre dignement.

Alors que les images des migrant-e-s en Hongrie ont choqué l'opinion publique mondiale, les autorités suisses s'acharnent à refouler les réfugiées vers ce pays. La prise en charge des personnes migrantes y est non seulement dysfonctionnelle, mais elle viole également en toute impunité les droits humains fondamentaux et se montre totalement contraires aux intérêts de l'enfant.

Si la situation de cette famille révèle les graves manquements de la Suisse face à ses devoirs humanitaires, celle de Mme T. illustre le règne de l'arbitraire et l'aveuglement avec lequel sont appliqués les accords Dublin :

En désaccord avec le gouvernement pour lequel elle travaillait, encourant dès lors de graves dangers, Mme T. a dû laisser son mari et ses enfants derrière elle. Arrivée en Italie, il s'est avéré risqué pour elle de rester sur le territoire, ceci pour des raisons politiques et personnelles, directement liées au contexte de sa fuite. La peur et la solitude l'ont donc poussée à chercher asile en Suisse. Pas de surprise, les autorités ont été sourdes à sa situation personnelle et à sa vulnérabilité psychique et appliquent désormais d'une main de fer les accords si arrangeants de « Dublin » : Mme T. ne peut envisager de repartir, mais elle doit faire face à une menace de renvoi !

L'action des autorités suisses et du canton de Vaud qui organise les renvois pour ces femmes et ces familles est absolument cynique, inhumaine et inacceptable. C'est pour montrer leur désaccord face à cette politique de l'autruche et à ces traitements inhumains

que Christophe Gallaz et François Debluë ont décidé de parrainer Mme T. et Mme M. et ses enfants.

Le Collectif R continuera de s'opposer avec force à ces renvois et aux mesures perverses qui y sont liées (voir communiqué du 22 février 2016 sur l'assignation à résidence d'un jeune érythréen). Il peut compter pour cela sur le soutien de nombreuses personnes solidaires prêtes à s'engager comme marraines et parrains de réfugié.e.s. Dans le cas où les autorités vaudoises iraient jusqu'à employer la force à l'encontre de ces personnes, ces derniers montreront toute leur détermination pour empêcher les renvois.

Lausanne, le 25 février 2016

Pour plus d'informations :

- Valentina Matasci : 076 811 34 01
- Sarah Studer : 078 890 18 09